

Le 24 août 2017



Stella Leney, Ad. E.
Vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

N/Référence : C-5737

Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre lettre du 1^{er} août 2017, reçue à nos bureaux le 8 août 2017, dans laquelle vous nous demandez :

- « • Proposition de la firme Morneau Shepell Ltée. relative à l'appel de proposition numéro 21068- 17002.
- Lettre de confirmation d'octroi de contrat de la part d'Hydro-Québec, adressée à la firme Morneau Shepell Ltée. également relative à l'appel de propositions numéro 21068-17002. »

En réponse au second point de votre demande, vous trouverez ci-joint la lettre adressée à la firme Morneau Shepell Ltée confirmant l'attribution du contrat visé par l'appel de propositions no. 21068-17002.

Par ailleurs, quant au premier point de votre demande, nous vous informons que nous ne pouvons vous communiquer la proposition concernée puisque celle-ci contient notamment des renseignements commerciaux et techniques de nature confidentielle. Nous invoquons les restrictions prévues aux articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès dont vous trouverez copie en pièce jointe.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.